



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
26/02/2026		
Date d'affichage		
26/02/2026		

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory, RONDET Chantal et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2026-03-05-17/17 Convention MACS/COMMUNE pour le financement des travaux relatifs au logement d'urgence à La Poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le BP 2024 et 2025 de la Commune,

Vu l'opération de réhabilitation du logement du receveur des postes en un logement pour conjoints victimes de violence,

Vu l'accord de la communauté de commune MACS de participer au financement des travaux,

Vu la convention ci-jointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de participation de MACS aux logements de la Poste.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.

A Labenne, le 06 Mars 2026

La Secrétaire de séance,

Jacqueline BENOIT-DELBAST



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026

Et publication et/ou notification le 13 /03/2026